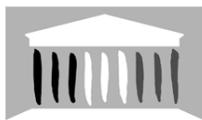


Ce texte a été retiré  
par son auteur  
le 25 février 2022



N° 5060

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

---

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 21 février 2022.

## PROPOSITION DE RÉSOLUTION

*tendant à modifier le Règlement de l'Assemblée nationale  
afin d'instaurer un quorum obligatoire pour les textes relatifs à la lutte  
contre le terrorisme, aux questions sanitaires et à l'exercice des libertés  
publiques dans le cadre des procédures d'état d'urgence,*

(Renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

présentée par

M. Fabrice BRUN,

député.